

Sommaire

1.	Introduction	1
2.	Données Générales - besoins en eau.....	1
3.	Situation.....	2
3.1.	Plan de situation - fond cartographique IGN	2
3.2.	Plan de situation - photo aérienne IGN	3
3.3.	Plan de situation cadastral et photographique	4
3.4.	Plan de l'installation - photo aérienne IGN.....	5
3.5.	Situation géologique	6
	Carte géologique	6
3.6.	Situation hydrogéologique.....	6
4.	L'ouvrage de captage.....	7
4.1.	Caractéristiques techniques de l'ouvrage	7
4.1.1.	Installation actuelle	7
	Recueil des eaux de surfaces	7
	Système de décantation.....	7
	Intérieur du système de décantation, sortie par crêpine.....	8
	Vue général du site du captage.....	8
4.2.	Proposition pour un nouveau système de captage	9
4.3.	Débit potentiel.....	10
4.4.	Qualité de l'eau brute.....	11
4.5.	Environnement du captage - zone d'alimentation	12
4.5.1.	Zone d'alimentation	12
4.5.2.	L'environnement	13
4.6.	Vulnérabilité	13
4.7.	Proposition des mesures de protection et des mises en conformité à mettre en œuvre.....	14
4.7.1.	L'ouvrage.....	14
4.7.2.	Le traitement des eaux	14
5.	Annexes.....	15
5.1.	Analyse du 07/07/2008	15
5.2.	Analyse du 25/02/2009	17

1. Introduction

Il s'agit d'une exploitation agricole située au "Neu Pré" à La Longine (70130). Les exploitants souhaitent créer un nouveau bâtiment d'élevage et une salle de traite dans un nouveau site, éloigné de l'établissement actuel.

Les exploitants du GAEC des Croisées sont MM. JEANNEY Michel et Laurent.

Une visite sur place a eu lieu le 25 septembre 2009, en compagnie de MM. JEANNEY Michel et Laurent.

Ce document est réalisé selon les informations fournies par le dossier de demande d'autorisation, la visite sur place et les informations existantes sur la géologie et l'hydrogéologie.

2. Données Générales - besoins en eau

Il s'agit de la création d'un nouveau bâtiment d'élevage et d'une salle de traite. Les exploitants ont trouvé une source voisine, qui a été sommairement équipée, pour la future alimentation en eau de l'établissement.

La consommation d'eau potentielle de cet établissement est évaluable selon les chiffres suivants :

- 48 vaches laitières
- 32 génisses
- une salle de traite
- une laiterie

L'abreuvement est évalué à $4 \text{ m}^3/\text{jour}$ en hiver, et à un maximum de $8 \text{ m}^3/\text{j}$ en été. En été le bétail s'aliment en partie en pâture, mais à partir des mêmes sources.

Le lavage du matériel de traite est évalué à $420 \text{ l} / \text{jour}$.

Le lavage de la salle de traite est évalué à 150 litres par jour.

En comptant, pour une évaluation large 50% du temps en conditions "hiver" et 50% en conditions "été", la consommation annuelle est donc évaluable à :

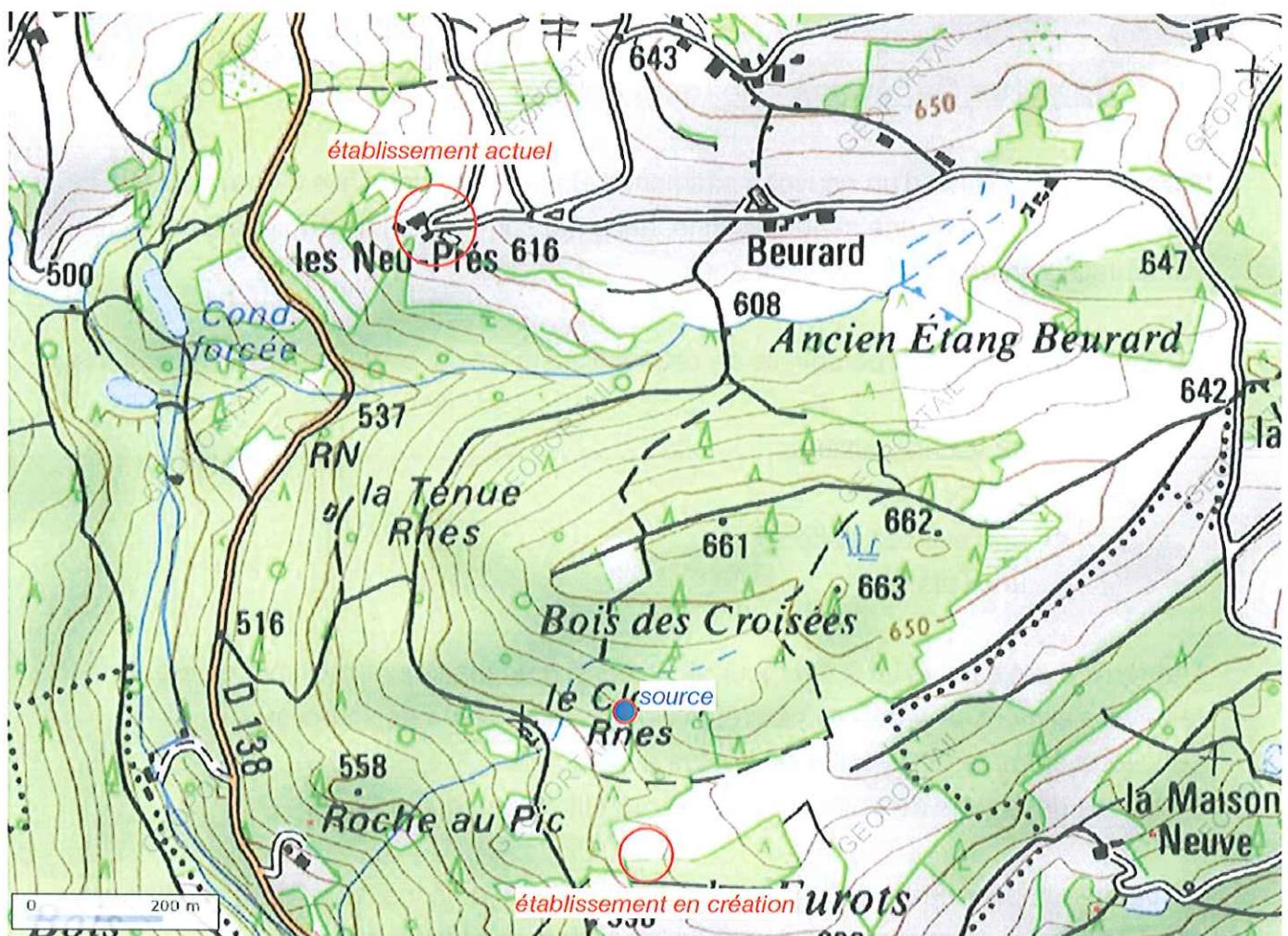
- $4 \text{ m}^3/\text{j} \times 365/2 + 8 \text{ m}^3/\text{j} \times 365/2 + 0,42 \text{ m}^3/\text{j} \times 365 + 0,15 \text{ m}^3/\text{j} \times 365$
- soit $2400 \text{ m}^3/\text{an}$, avec une consommation maximale de $9 \text{ m}^3/\text{jour}$ environ et moyenne de $6,6 \text{ m}^3/\text{jour}$.

Ces chiffres sont supérieurs à ceux indiqués dans le dossier présenté par le GAEC, quoique calculés sur les mêmes bases. S'agissant d'un point de vue hydrogéologique, il est important de ne pas sous-estimer les besoins maximaux prévisibles, afin d'apprécier en regard les capacités de la ressource.

3. Situation

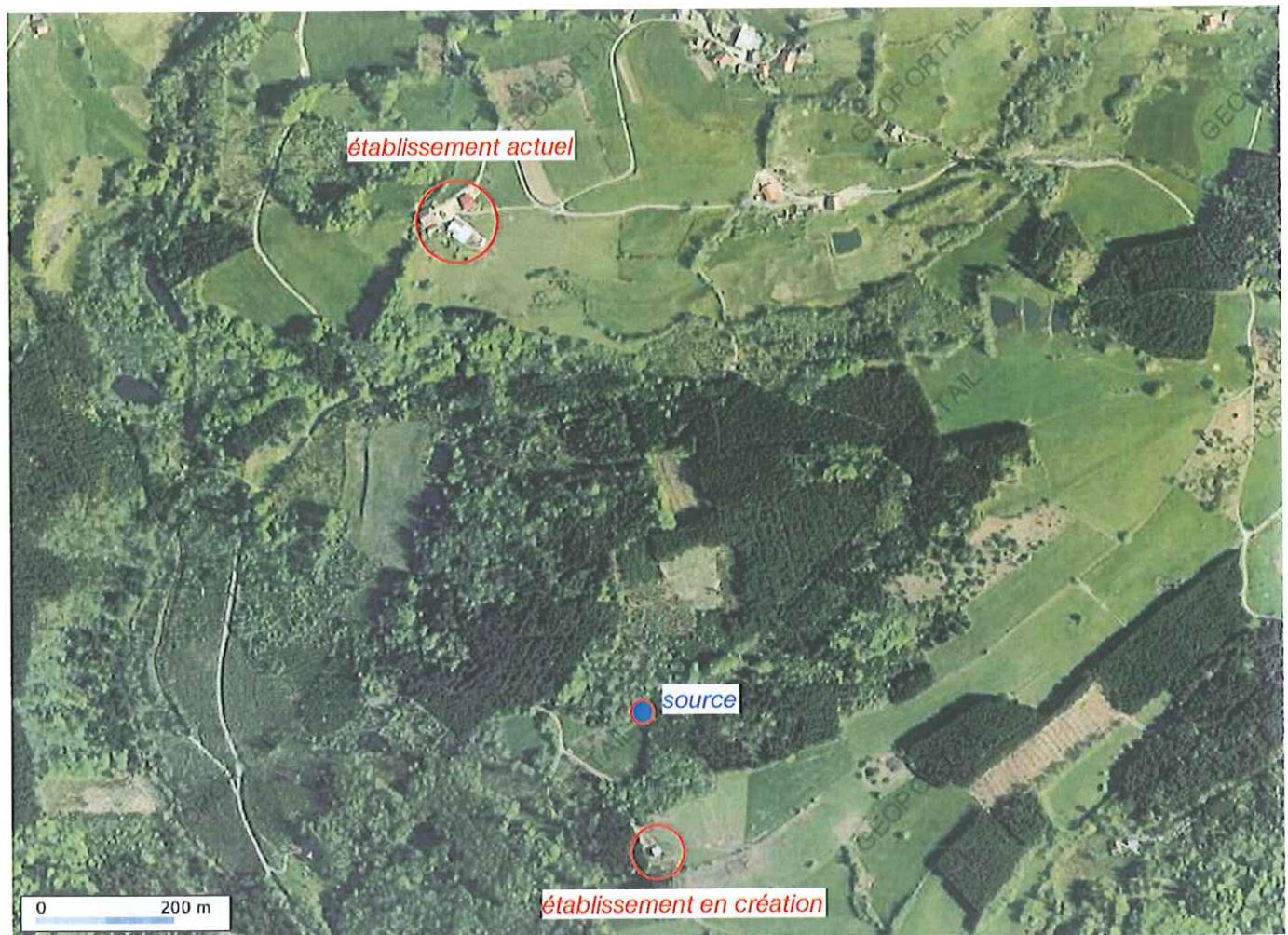
3.1. Plan de situation - fond cartographique IGN

IGN 1 / 10 000 (source : Géoportail)



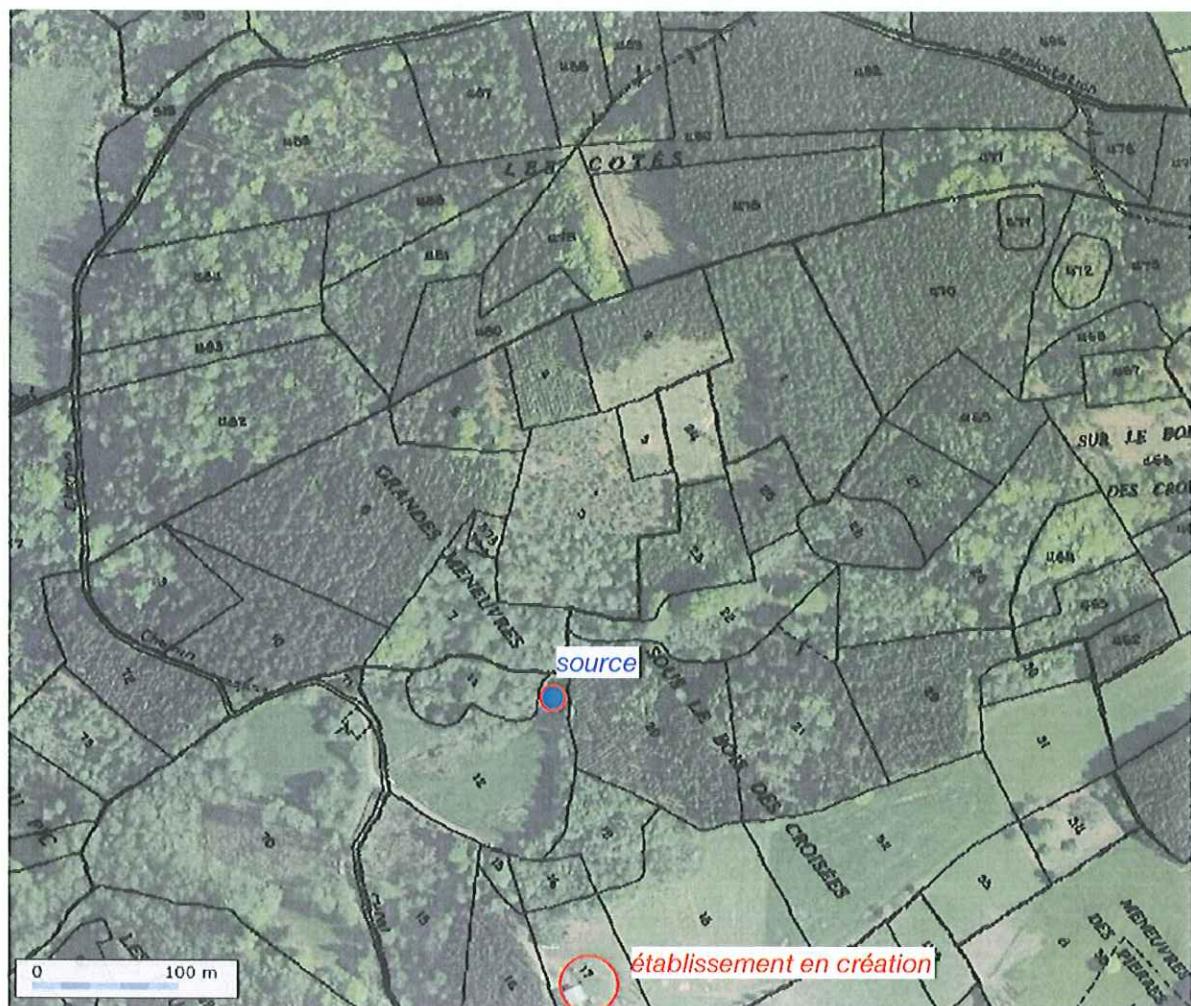
3.2. Plan de situation - photo aérienne IGN

échelle : 1/ 10 000 (source : Géoportail)



3.3. Plan de situation cadastral et photographique

échelle : 1/ 5 000 (source : Géoportail)



Les coordonnées Lambert zone Ile du captage sont les suivantes :

X = 918,160 km (selon Géoportail)

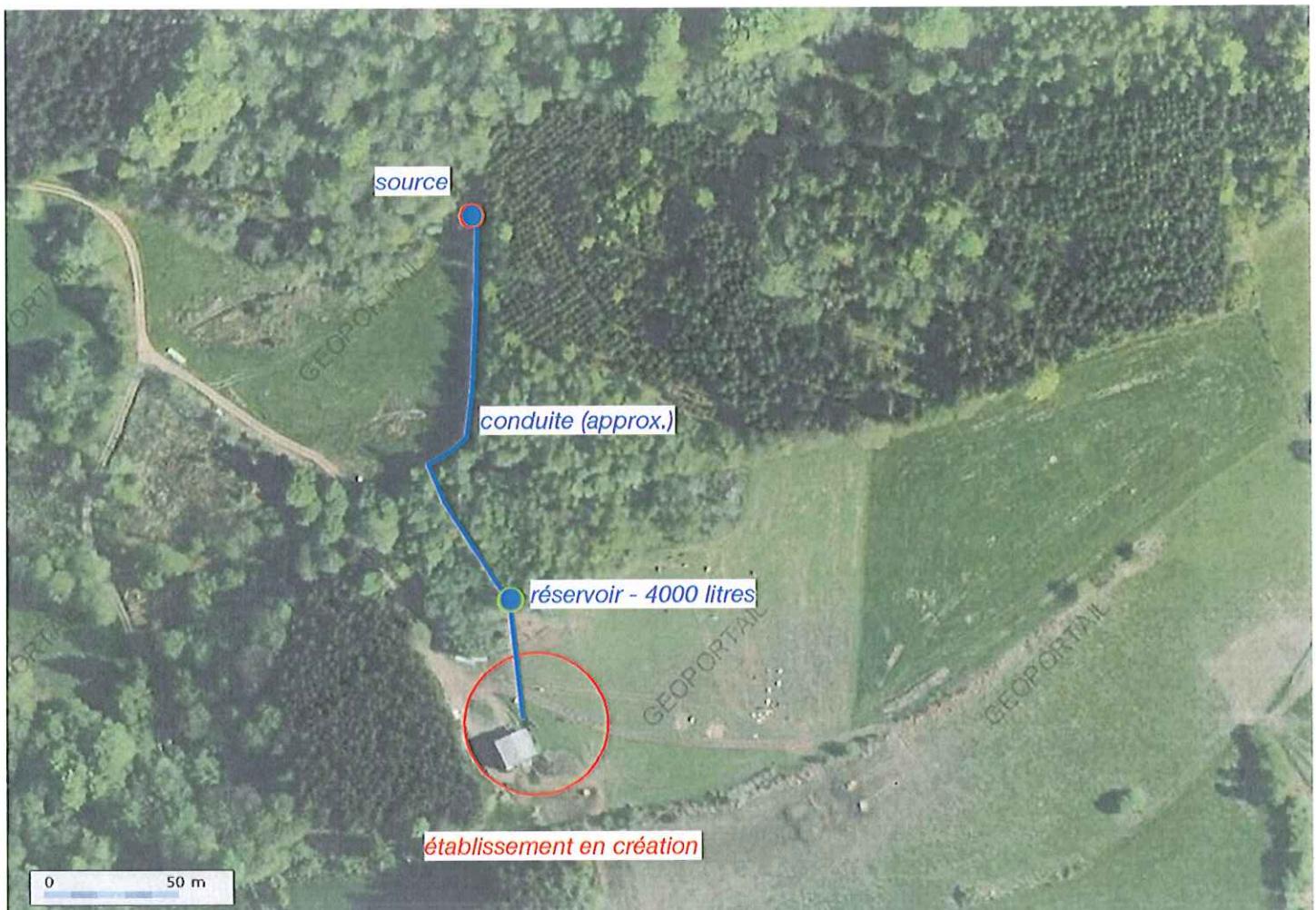
Y = 2330,010 km (selon Géoportail)

Z = 620 m (IGN)

Situation cadastrale : commune de La LONGINE, section C, parcelle n°12, lieu dit Sous le Bois des Croisées.

3.4. Plan de l'installation - photo aérienne IGN

échelle : 1/ 2500 (source : Géoportail)

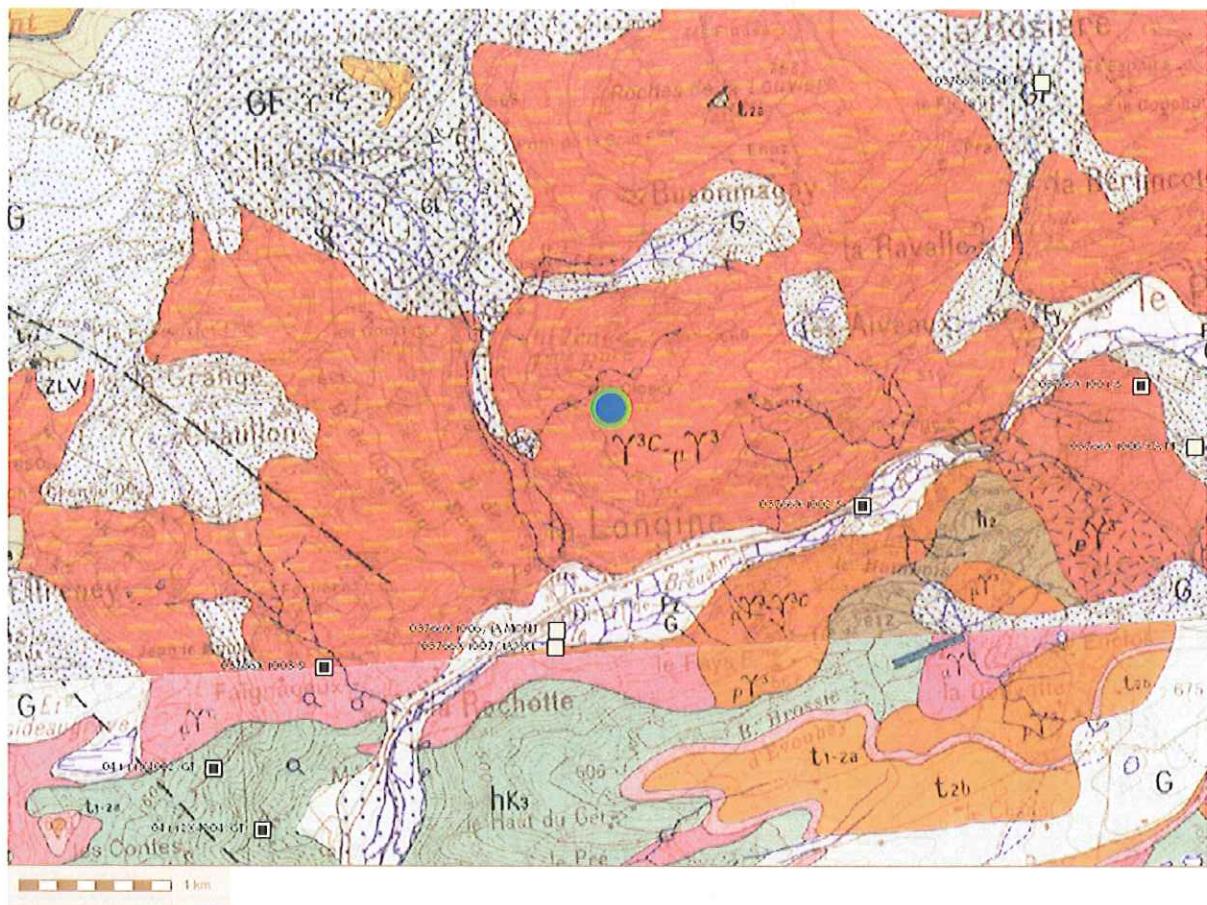


Ce plan indique la situation approximative de la conduite d'alimentation et du réservoir installé.

3.5. Situation géologique

Carte géologique

(source : Banque du Sous Sol du BRGM - échelle 1 / 50 000)



Le captage est situé dans le granite de Corravillers, rose à rougeâtre à feldspaths, quartz et biotite. Il est associé à des microgranites et des microsyénites, l'ensemble constituant un complexe non différencié.

3.6. Situation hydrogéologique

La source apparaît dans une petite dépression et les eaux captées sont donc issues de la zone altérée, arénisée des granites et microgranites.

4. L'ouvrage de captage

4.1. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

L'ouvrage actuel, provisoire, ne permet que de collecter les eaux coulant en surface. Ces eaux sont décantées dans un système de bacs, avant d'être dirigées vers le réservoir, puis les bâtiments.

4.1.1. **Installation actuelle**

Recueil des eaux de surfaces



Système de décantation



Intérieur du système de décantation, sortie par crêpine



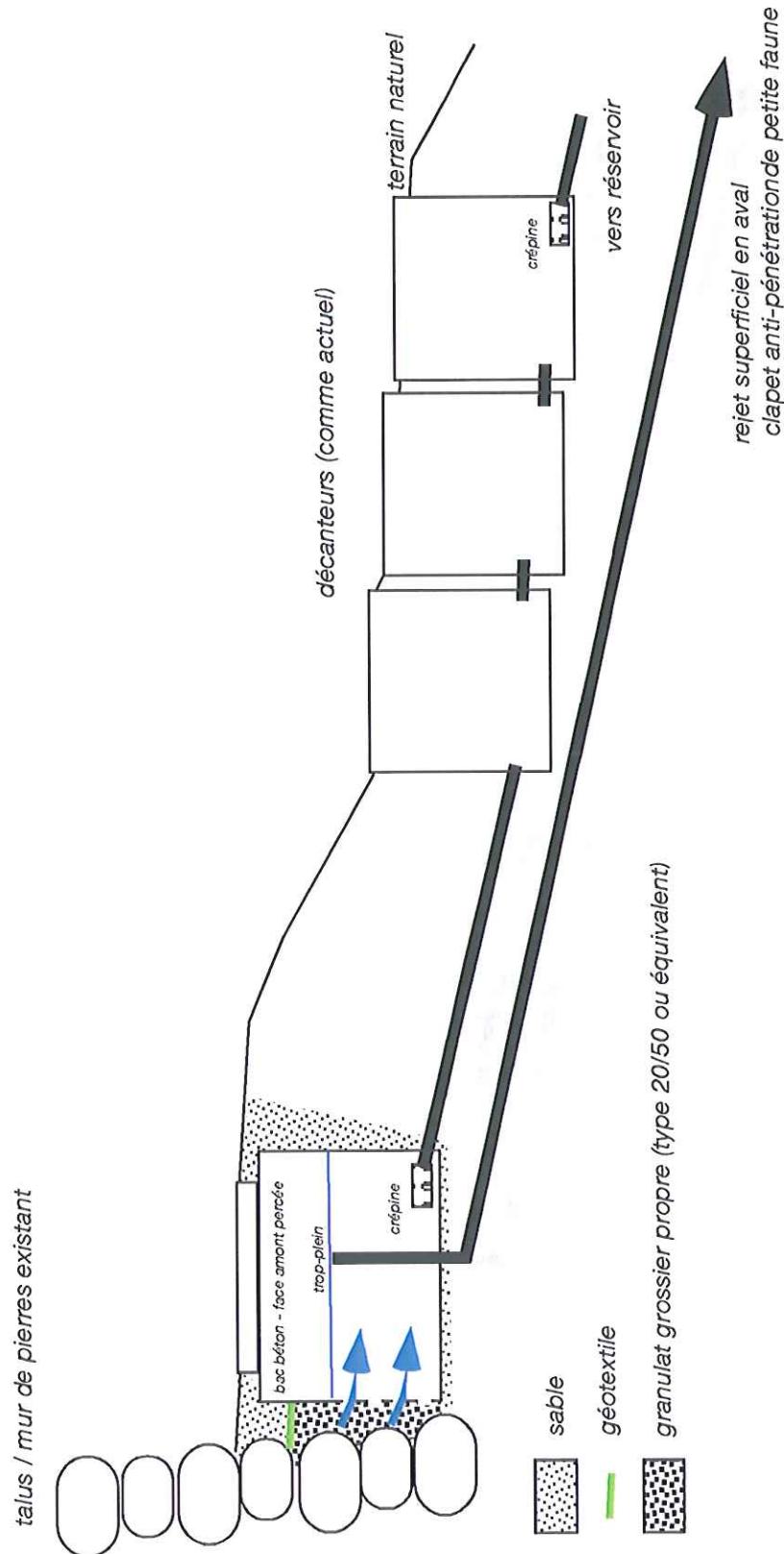
Vue général du site du captage



4.2. Proposition pour un nouveau système de captage

Actuellement, seules des eaux de surface sont captées, ce qui rend l'ouvrage très sensible aux pollutions de surface, en particulier bactériennes. Il est donc proposé de créer un ouvrage sur le principe suivant, afin de prélever des eaux provenant du sous-sol, donc mieux filtrées :

(schéma de principe - échelle 1/ 50 environ)



Remarques :

Le schéma présenté correspond à une amélioration de l'existant, en captant les eaux en profondeur (à priori une couverture de 20 à 50 cm apporterait déjà une bonne amélioration).

Les bacs décanteurs existants peuvent être conservés, sous réserve d'avoir une fermeture empêchant la pénétration des insectes, mollusques et autre petite faune, comme le bac de captage lui-même. Ils pourraient également être remplis de granulats calcaires adaptés pour effectuer le traitement de neutralisation (des analyses ultérieures permettraient de connaître le bon réglage, en nombre ou longueur de bacs pour effectuer ce traitement).

4.3. Débit potentiel

Le débit potentiel de la source n'est pas connu et même, dans les conditions actuelles, non mesurable pratiquement.

Toutefois, les informations suivantes peuvent être faites :

- actuellement le dispositif ne prélève qu'une faible part des eaux disponibles (uniquement des écoulements de surface)
- le dispositif final permettrait de capter des débits nettement plus importants
- le débit maximal journalier est estimé à 9000 litres par jour, soit 0,1 litre par seconde, ce qui est faible

Le bassin versant est estimé à 12 hectares. Compte tenu d'une pluviométrie infiltrée de 800 mm la potentialité de ce bassin versant est donc de 96 000 m³/an, soit 263 m³/jour, ou 3 l/s. Il faut tenir compte du fait que ce bassin versant possède deux exutoires (voir carte) mais il faut remarquer que les besoins (en termes annuels) correspondent à : 2400 / 96 000 = 2,5 % des capacités.

Il apparaît donc que les débits disponibles peuvent être estimés en première analyse comme suffisants, dans l'état actuel. Un contrôle sur l'installation terminée est toutefois souhaitable, afin de connaître les capacités réelles du captage, après travaux et notamment à l'étiage.

Il conviendra également à l'avenir de veiller à ce que des travaux de drainage ou autres ne viennent perturber ce captage, qui restera superficiel.

4.4. Qualité de l'eau brute

(voir en annexes les résultats des analyses réalisées)

Les analyses réalisées montrent :

- une eau conforme du point de vue bactérien (mais très vulnérable car le captage est superficiel)

Sodium

La teneur observée est faible (2,6 mg/l), très inférieure aux références de qualité (200 mg/l).

Sulfates

La teneur observée est très faible (2,7 mg/l), très inférieure aux références de qualité (250 mg/l).

Chlorures

La teneur observée est faible (<2,5 mg/l), très inférieure aux références de qualité (200 mg/l).

pH - Agressivité - Titre hydrotimétrique

un pH de 7,1 à 6,6. Une conductivité faible, un TH très faible (< 2°F), indiquent des eaux très peu minéralisées et agressives.

Nitrates

Les teneurs observées sont très faibles (3 à 4 mg/l, Concentration Maximale Admissible : 50 mg/l en distribution, valeur-guide : 25 mg/l).

Fer

Les teneurs observées sont faibles (10 µg/l), inférieures aux références de qualité (200 µg/l).

Manganèse

Les teneurs observées sont faibles (<10 µg/l), inférieures aux références de qualité (50 µg/l).

Fluor

Les teneurs observées sont faibles (<0,5 mg/l), très inférieures aux références de qualité (1,5 mg/l).

En dehors de ces éléments particuliers :

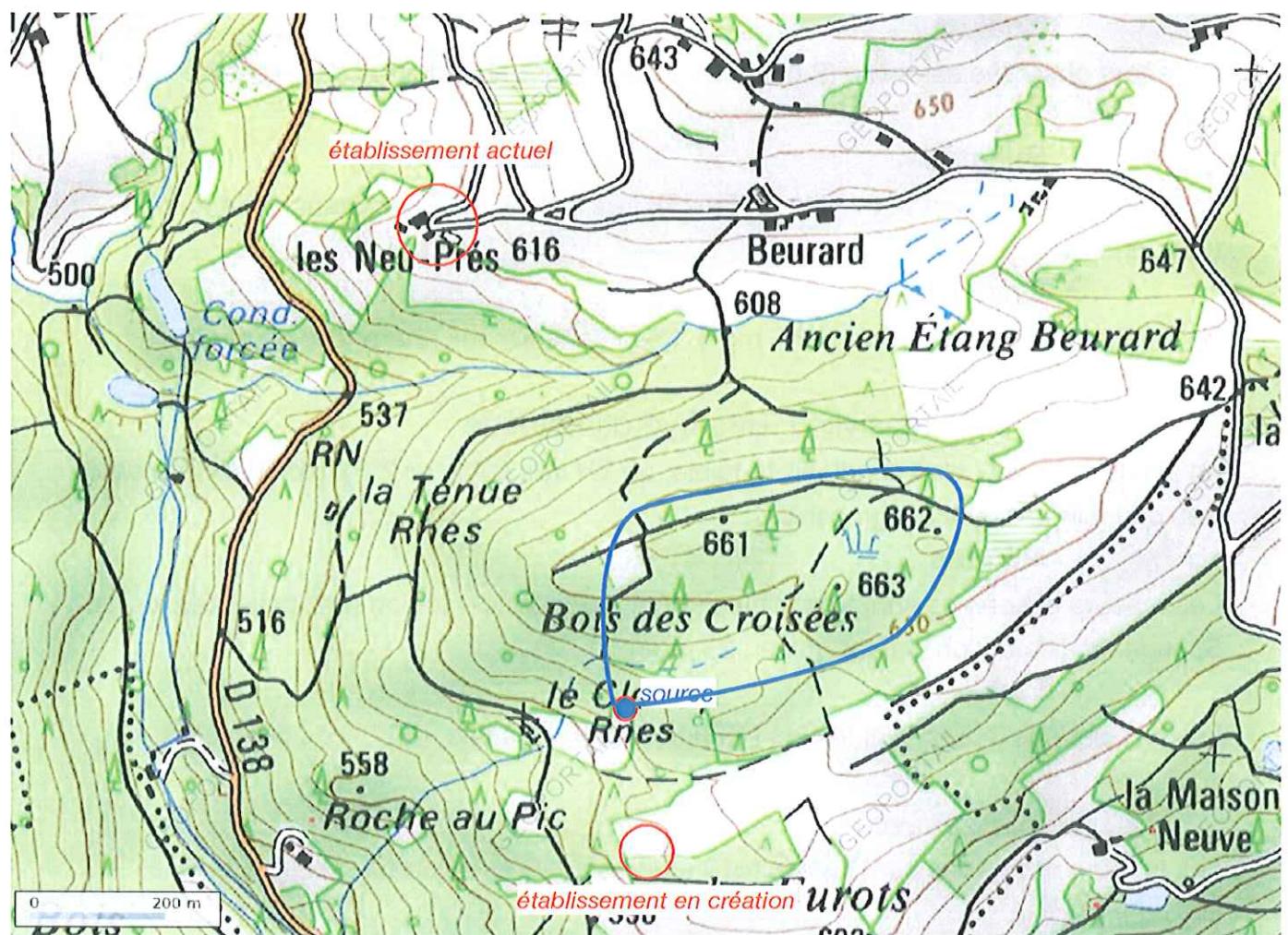
- La turbidité est faible
- très faibles teneurs en oligo-éléments et micropolluants minéraux,
- teneurs inférieures aux seuils de détection pour les sous-produits de désinfection, les composés organiques ou organo-halogénés volatils, hydrocarbures polycycliques aromatiques, plastifiants, pesticides.

4.5. Environnement du captage - zone d'alimentation

4.5.1. Zone d'alimentation

La zone d'alimentation de l'ouvrage comprend les surfaces situées à l'amont :

IGN 1 / 10 000 (source : Géoportail)

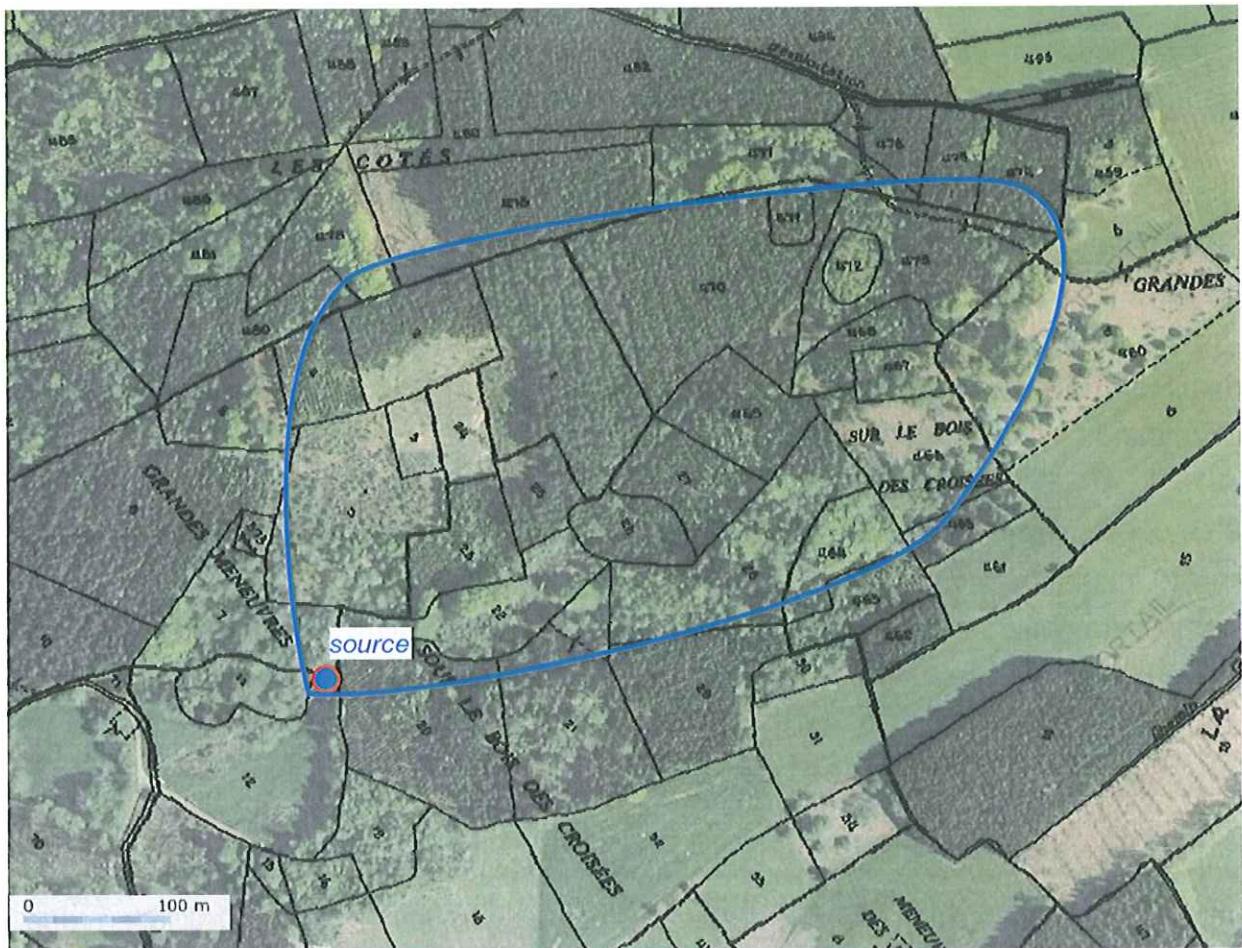


Surface de la zone d'alimentation : environ 12 hectares

4.5.2. L'environnement

L'environnement proche, rapproché et éloigné est forestier :

échelle : 1 / 5 000 (source : Géoportal)



4.6. Vulnérabilité

Les eaux captées par le captage actuel et le futur ouvrage proviennent :

- des sols et de la zone superficielle arénisée (altérée) du granite ou des microgranites.

L'ensemble de la zone d'alimentation est occupée par la forêt. Ces surfaces sont donc protectrice pour les eaux captées, les seuls accidents qui sont à craindre seraient donc les accidents liés aux exploitations forestières, ou aux véhicules circulant sur les chemins forestiers.

4.7. Proposition des mesures de protection et des mises en conformité à mettre en œuvre

4.7.1. L'ouvrage

L'ouvrage devra être doté d'accès hermétiques, empêchant la pénétration de la petite faune.

Les matériaux utilisés pour sa construction devront être compatibles avec l'utilisation de l'eau comme eau potable. Les sables et granulats devront être propres.

Il devra être désinfecté, ainsi que les bacs décanteurs (dessableur et/ou traitement de neutralisation) et le réservoir, lors de sa mise en fonction, puis au moins une fois par an (eau de javel par exemple).

Le ou les trop-pleins devront être équipés de dispositifs empêchant la pénétration de la petite faune.

En ce qui concerne l'environnement, aucune mesure particulière n'est à prévoir, la forêt constituant une bonne protection.

Il conviendra cependant de veiller à ce que des travaux (drainage, création de chemin ou autres) ne viennent perturber ce captage, qui restera superficiel, en détournant les eaux.

4.7.2. Le traitement des eaux

Un traitement de neutralisation est nécessaire : les bacs décanteurs pourraient être remplis de granulats calcaires adaptés pour effectuer le traitement de neutralisation (des analyses ultérieures permettraient de connaître le bon réglage, en nombre ou longueur de bacs pour effectuer ce traitement). Ce traitement pourrait également être installé à proximité du réservoir, pour plus de facilité d'entretien (apport du granulat calcaire).

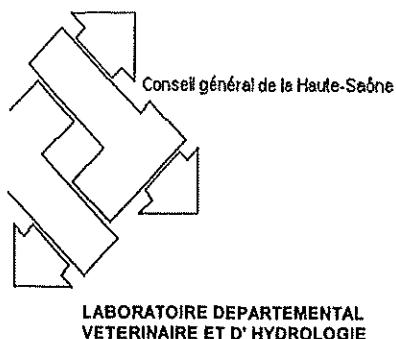
Le captage actuel d'eaux superficielle est très vulnérable aux pollutions de type bactérien (déjections animales). Le futur ouvrage enterré sera plus protecteur, mais sa relativement faible profondeur n'assurera pas une filtration suffisante pour que l'installation de dispense d'un traitement bactériologique (par exemple par ultra-violets à la ferme).

5. Annexes

5.1. Analyse du 07/07/2008

(Laboratoire agréé pour le contrôle sanitaire des eaux par arrêté ministériel)

Accréditation n°1-1810

Portée disponible sur www.cofrac.fr

SCEA DES CROISEES - JEANNEY MICHEL
ET LAURENT
LE NEU PRE
70310 LA LONGINE

Destinataires JEANNEY Michel

Préleveur LDVH

Date Prél 07/07/2008 Heure Prél 10:15

Date début analyse 07/07/2008

Date Récept 07/07/2008 Heure Récep 14:45

RAPPORT D'ESSAI HY08/28-1952

Analyse de PARTICULIER

Numéro d'échantillon: 12

Lieu de Prélévement LA LONGINE

Provenance de l'Eau SOURCE SOUS BOIS DES CROISES

Eau BRUTE

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
				Limites	Références
# Microorganismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	3	/ml	/	/
# Microorganismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	3	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Odeur	Qualitative	nulle			
Couleur	Qualitative	aucune			
# pH	NF T 90-008	7,10	pH		[6,5 ; 9]
T°C prise pH et conductivité		12	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	36	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NTU		2
# TH	NF T 90-003	<2,0	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	<2,0	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0,05	mg/l		0,1
# Chlorures	ISO 10304 -1	3,3	mg/l		250
# Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0,020	mg/l	0,10	
# Nitrates (NO3)	ISO 10304 -1	3,4	mg/l	50	
# Sulfates	ISO 10304 -1	2,7	mg/l		250

RAPPORT D'ESSAI HY08/28-1952
Analyse de PARTICULIER

#	COT	NF EN 1484	0,84	mg/l	2	
---	-----	------------	------	------	---	--

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le code de la santé publique, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm

Dossier validé le :

11/07/2008

Le Responsable Qualité

Le Directeur du Laboratoire

Imprimé le :

11/07/2008

M. F. TORRES

P. LE HONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus et il comporte 2 page(s) et 0 annexe.
L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiées par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité et les avis simples sur la qualité de l'échantillon ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.

5.2. Analyse du 25/02/2009

Préfecture de la HAUTE SAONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement
3 rue Leblond
BP 412
70014 VESOUL Cedex
Tel: 03 84 78 53 18
Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 page : 1

Vesoul, le 31 mars 2009

MRS JEANNEY Michel et Laurent

SCEA DES CROISEES

LIEU DIT NEU PRE

70310 LA LONGINE

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

ATELIER FERMIER JEANNEY

	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 25 février 2009 à 14h15
Prélèvement		00044227		par :	ME GRUX
Unité de gestion		0391	ATELIER FERMIER JEANNEY	Type visite :	RP
Installation	CAP	002670	SOURCE SOUS LE BOIS DE LA CROISEE		
Point de surveillance	P	0000003151	SOURCE SOUS LE BOIS DE LA CROISEE		
Localisation exacte			TROP PLEIN RESERVE		
Commune			LA LONGINE		

Mesures de terrain

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	5,0 °C		25,00		

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM 6801
Type de l'analyse : ADUSO Code SISE de l'analyse : 00047471 Référence laboratoire : C09-05223-P01

COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Benzène	<0,50 µg/l				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Dichloroéthane-1,2	<0,50 µg/l				
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,005 µg/l				
Benzo(b)fluoranthène	<0,005 µg/l				
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,020 µg/l				

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Préfecture de la HAUTE SAONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement
3 rue Leblond
BP 412
70014 VESOUL Cedex
Tel : 03 84 78 53 18
Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 Pdt : 2

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM

6801

Type de l'analyse : ADUSO

Code SISE de l'analyse : 00047471

Référence laboratoire : C09-05223-P01

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(k)fluoranthène	<0,005 µg/l				
Fluoranthène *	<0,010 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	<SEUIL µg/l		1,00		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,010 µg/l				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Baryum	0,02 mg/L				
Chrome total	<1 µg/l		50,00		
Cyanures totaux	<10 µg/l CN		50,00		
Mercure	<0,1 µg/l		1,00		
Plomb	<0,5 µg/l		50,00		
Analyse effectuée par : LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE, VESOUL				7001	
Type de l'analyse : ADUSO	Code SISE de l'analyse : 00047543				Référence laboratoire : HY09/9-0524/1
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphéломétrique NFU	<0,50 NFU				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique libre	25,5 mg/LCO2				
Équilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.				
Hydrogénocarbonates	5,1 mg/L				
pH	6,60 unitépH				
Titre alcalimétrique complet	<2,0 °F				
Titre hydroalimétrique	<2,0 °F				
FER ET MANGANESE					
Fer dissous	10 µg/l				
Fer total	10 µg/l				
Manganèse total	<10 µg/l				
MINERALISATION					
Calcium	1,9 mg/L				
Chlorures	<2,5 mg/L		200,00		
Conductivité à 25°C	28 µS/cm				
Magnésium	<1,0 mg/L				
Potassium	<1,0 mg/L				
Sodium	2,6 mg/L		200,00		
Sulfates	2,7 mg/L		250,00		

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Préfecture de la HAUTE SAONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement
3 rue Leblond
BP 412
70014 VESOUL Cedex
Tel : 03 84 78 53 18
Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 page : 3

Analyse effectuée par : LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE, VESOUL 7001
Type de l'analyse : ADUSO Code SISE de l'analyse : 00047543 Référence laboratoire : HY09/9-0524/1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<20 µg/l				
Cuivre	<0,02 mg/L				
Fluorures mg/L	<0,50 mg/L				
Zinc	0,32 mg/L		5,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	1,1 mg/L C		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		4,00		
Nitrates (en NO3)	4,3 mg/L		100,00		
Nitrites (en NO2)	<0,020 mg/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		10000		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		20000		
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1 n/100mL				
Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM			6801		
Type de l'analyse : PESTI	Code SISE de l'analyse : 00047650			Référence laboratoire : C09-05221-P01	
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-2-hydroxy	<0,05 µg/l		2,00		
Atrazine-déisopropyl	<0,030 µg/l		2,00		
Atrazine déséthyl	<0,030 µg/l		2,00		
Hydroxyterbutylazine	<0,02 µg/l		2,00		
Terbutylazin déséthyl	<0,050 µg/l		2,00		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétochlore	<0,050 µg/l		2,00		
Alachlore	<0,050 µg/l		2,00		
Diméthénamide	<0,050 µg/l		2,00		
Métaachlore	<0,050 µg/l		2,00		
Métolachlore	<0,050 µg/l		2,00		
Napropamide	<0,10 µg/l		2,00		
Propyzamide	<0,02 µg/l		2,00		
Tébutam	<0,050 µg/l		2,00		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Préfecture de la HAUTE SAONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement
3 rue Leblond
BP 412
70014 VESOUL Cedex
Tel : 03 84 78 53 18
Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 page : 4

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM

6801

Type de l'analyse : PESTI

Code SISE de l'analyse : 00047650

Référence laboratoire : C09-05221-P01

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4-D	<0,050 µg/l			2,00	
2,4-MCPA	<0,050 µg/l			2,00	
2,4-MCPB	<0,050 µg/l			2,00	
Dichlorprop	<0,050 µg/l			2,00	
Diclofop méthyl	<0,050 µg/l			2,00	
Mécoprop	<0,050 µg/l			2,00	
Quizalofop éthyle	<0,050 µg/l			2,00	
Triclopyr	<0,10 µg/l			2,00	
PESTICIDES CARBAMATES					
Aldicarbe	<0,050 µg/l			2,00	
Carbendazime	<0,10 µg/l			2,00	
Carbofuran	<0,050 µg/l			2,00	
Chlorprophame	<0,050 µg/l			2,00	
Méthomyl	<0,050 µg/l			2,00	
Prosulfocarbe	<0,050 µg/l			2,00	
Thiodicarbe	<0,050 µg/l			2,00	
Triallate	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES DIVERS					
2,6 Dichlorobenzamide	<0,050 µg/l			2,00	
Aclonifen	<0,050 µg/l			2,00	
AMPA	<0,10 µg/l			2,00	
Anthraquinone	<0,050 µg/l			2,00	
Bentazone	<0,050 µg/l			2,00	
Captane	<0,050 µg/l			2,00	
Chlorothalonil	<0,050 µg/l			2,00	
Clomazone	<0,050 µg/l			2,00	
Clopyralid	<0,50 µg/l			2,00	
Cyprodinil	<0,050 µg/l			2,00	
Diffufenicanil	<0,050 µg/l			2,00	
Diméfuron	<0,050 µg/l			2,00	
Diméthomorphe	<0,05 µg/l			2,00	
Fenpropidin	<0,050 µg/l			2,00	
Fenpropimorphe	<0,050 µg/l			2,00	
Fluquinconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Flurochloridone	<0,050 µg/l			2,00	
Fluroxypir (1-méthylheptil ester)	<0,050 µg/l			2,00	
Folpel	<0,050 µg/l			2,00	
Glufosinate	<0,10 µg/l			2,00	
Glyphosate	<0,10 µg/l			2,00	
Iprodione	<0,050 µg/l			2,00	

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Préfecture de la HAUTE SAONE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
 AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement
 3 rue Leblond
 BP 412
 70014 VESOUL Cedex
 Tel : 03 84 78 53 18
 Fax : 03 84 75 85 49
 dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 page : 6

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM

6801

Type de l'analyse : PESTI

Code SISE de l'analyse : 00047650

Référence laboratoire : C09-05221-P01

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES DIVERS					
Métaglypte	<0,10 µg/l			2,00	
Norflurazon	<0,050 µg/l			2,00	
Pendiméthiline	<0,050 µg/l			2,00	
Phosphate de tributyle	<0,050 µg/l			2,00	
Prochlorazé	<0,050 µg/l			2,00	
Procymidone	<0,050 µg/l			2,00	
Pyridate	<0,050 µg/l			2,00	
Trifluraline	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Bromoxynil	<0,050 µg/l			2,00	
Dicamba	<0,050 µg/l			2,00	
Ioxynil	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0,01 µg/l			2,00	
Chlordane alpha	<0,020 µg/l			2,00	
Chlordane bêta	<0,020 µg/l			2,00	
DDD-2,4'	<0,050 µg/l			2,00	
DDD-4,4'	<0,050 µg/l			2,00	
Diméthachlore	<0,05 µg/l			2,00	
HCH bêta	<0,01 µg/l			2,00	
HCH delta	<0,01 µg/l			2,00	
HCH gamma (lindane)	<0,01 µg/l			2,00	
Heptachlore	<0,01 µg/l			2,00	
Hexachlorobenzène	<0,01 µg/l			2,00	
Isodrine	<0,050 µg/l			2,00	
Oxadiazon	<0,050 µg/l			2,00	
Quintozène	<0,020 µg/l			2,00	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Coumaphos	<0,05 µg/l			2,00	
Diazinon	<0,03 µg/l			2,00	
Dichlorvos	<0,03 µg/l			2,00	
Diméthoate	<0,05 µg/l			2,00	
Disyston	<0,03 µg/l			2,00	
Ethoprophos	<0,05 µg/l			2,00	
Etrimos	<0,03 µg/l			2,00	
Fenthion	<0,03 µg/l			2,00	
Formothion	<0,05 µg/l			2,00	
Malathion	<0,03 µg/l			2,00	
Méthamidophos	<0,10 µg/l			2,00	
Parathion éthyl	<0,03 µg/l			2,00	

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Préfecture de la HAUTE SAONE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
 AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement
 3 rue Leblond
 BP 412
 70014 VESOUL Cedex
 Tel : 03 84 78 53 18
 Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV : 00044227 page : 6

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM

6801

Type de l'analyse : PESTI

Code SISE de l'analyse : 00047650

Référence laboratoire : C09-05221-P01

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Parathion méthyl	<0,03 µg/l			2,00	
Propétamphos	<0,03 µg/l			2,00	
Terbuphos	<0,03 µg/l			2,00	
PESTICIDES PYRETHRINOÏDES					
Esfenvalérat	<0,050 µg/l			2,00	
Piperonil buloxide	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Metsulfuron méthyl	<0,050 µg/l			2,00	
Nicosulfuron	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,050 µg/l			2,00	
Atrazine	<0,030 µg/l			2,00	
Cyanazine	<0,030 µg/l			2,00	
Desmétryne	<0,050 µg/l			2,00	
Hexazinone	<0,050 µg/l			2,00	
Mélamitrone	<0,050 µg/l			2,00	
Métribuzine	<0,050 µg/l			2,00	
Prométhrine	<0,030 µg/l			2,00	
Propazine	<0,030 µg/l			2,00	
Secbuméton	<0,050 µg/l			2,00	
Simazine	<0,030 µg/l			2,00	
Terbuméton	<0,050 µg/l			2,00	
Terbutylazin	<0,030 µg/l			2,00	
Terbutryne	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES TRIAZOLES					
Bromuconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Cyproconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Difénoconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Epoxyconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Fenbuconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Flusilazol	<0,050 µg/l			2,00	
Hexaconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Metconazol	<0,050 µg/l			2,00	
Propiconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Tébuconazole	<0,050 µg/l			2,00	
Triadiméton	<0,05 µg/l			2,00	
PESTICIDES TRICETONES					
Mésolrione	<0,10 µg/l			2,00	

INFORMATION DU PUBLIC : la conclusion sanitaire doit être affichée dans les 2 jours après réception (code de la santé publique)

Prefecture de la HAUTE SAONE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
 AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
 Service Santé-Environnement
 3 rue Leblond
 BP 412
 70014 VESOUL Cedex
 Tel : 03 84 78 53 18
 Fax : 03 84 75 85 49
dd70-sante-environnement@sante.gouv.fr



PLV:00044227 page :7

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL Santé Environnement durables, NAMBSHEIM

6801

Type de l'analyse : PESTI

Code SISE de l'analyse : 00047650

Référence laboratoire : C09-05221-P01

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
PESTICIDES TRICETONES					
Sulcotrione	<0,050 µg/l			2,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Chlortoluron	<0,050 µg/l			2,00	
Diuron	<0,050 µg/l			2,00	
Isoproturon	<0,050 µg/l			2,00	
Linuron	<0,050 µg/l			2,00	
Métabenzthiazuron	<0,05 µg/l			2,00	
Néburon	<0,050 µg/l			2,00	
PLASTIFIANTS					
PCB 101	<0,01 µg/l				
PCB 118	<0,01 µg/l				
PCB 138	<0,01 µg/l				
PCB 153	<0,01 µg/l				
PCB 180	<0,01 µg/l				
PCB 28	<0,01 µg/l				
PCB 52	<0,01 µg/l				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00044227)

Analyse de première adduction effectuée dans le cadre de la procédure réglementaire de protection et d'autorisation. Cette eau ne pourra être distribuée qu'après autorisation préfectorale et un traitement préalable de mise à l'équilibre (eau agressive) et une désinfection.

Pour la Directrice
 L'ingénieur sanitaire

Jérôme Rabaut

